

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

Site de Concise

1. But de l'école

Le but de l'École de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la Fanfare de Concise.

2. Offre de cours

Les cours suivants sont proposés :

- initiation musicale
- cornet
- alto
- trombone
- euphonium / baryton
- percussions
- tambour

3. Instruments

Les instruments sont mis à disposition des élèves de l'EM gratuitement par la Fanfare de Concise. L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

4. Matériel et supports de cours

Le matériel de cours (cahier(s), livre(s) de théorie, méthode(s), lutrin, métronome) est à la charge de l'élève.

5. Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

6. Ecolages

Les tarifs de l'EM sont annexés au présent règlement (voir règlement financier). La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

7. Auditions

L'EM organise une fois par année un concert de l'École de musique. La participation des élèves est obligatoire et fait partie de leur formation musicale. Les élèves et leurs parents sont informés de la date de ce concert dans des délais raisonnables.

Le professeur organise également une audition de classe dans le courant de la saison musicale.

8. Soirée annuelle de la Fanfare de Concise

Les élèves de l'EM se produisent lors de la soirée de la Fanfare de Concise. La participation à cette prestation est obligatoire. Elle fait partie de leur formation musicale et leur donne l'occasion de se produire en concert.

Les répétitions et la direction sont assurées par le/les enseignant(s) ou le directeur de la Fanfare. La date de la soirée est communiquée aux parents en début de saison musicale. Les dates des répétitions sont agendées ultérieurement et transmises aux parents dans des délais raisonnables.

9. Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles, organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre. L'EM paye les finances d'inscription au concours des solistes.

10. Intégration des élèves dans les rangs de la Fanfare de Concise

L'intégration des élèves de l'EM dans les rangs de la Fanfare de Concise se décide en accord avec l'élève, ses parents et l'enseignant en début de saison musicale.

11. Principe de collaboration entre les EM de la Fanfare de Concise, Champagne-Onnens et Provence

Musique d'ensemble

Cet ensemble de jeunes regroupe les élèves ayant déjà 2 ans d'instruments ou dont le niveau est suffisant. Ce groupe est un complément aux cours individuels ainsi qu'une opportunité pour tisser des liens d'amitié.

Ce groupe se produit en général dans le cadre des soirées annuelles de la Fanfare de Champagne-Onnens, de Concise et de Provence. Il se produit également lors de diverses manifestations.

Cet ensemble est un cours offert aux élèves de l'école. Il est dispensé gratuitement et se déroule durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations.

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site.

12. Camp de musique

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer à un camp de musique, soit celui du Littoral neuchâtelois ou celui de la Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV). Les frais d'inscriptions sont pris en charges par les parents. Dans la mesure de ses capacités, l'EM se réserve le droit de participer ou non aux frais en guise d'encouragement. Les informations concernant ces camps vous seront transmises par courrier ou par e-mail.

13. Renseignements et inscriptions

Responsable : Izia Jäggi

Adresse : Route de Provence 32, 1426 Concise

Téléphone : 078 913 48 77

Email : fanfareconcise@gmail.com

Avril 2017